

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2026-052

## DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13679 Situation : Cimetière WILSON

Division : 15 / Carré : U / Allée : 3 - Empl : 23

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2026-024 du 28 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2026-374 du 03 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Ratko KLISURA,

**CONSIDÉRANT** la demande présentée par Monsieur GRIS Yannick, Pierre domicilié 37 rue du Plessis 27250 Chéronvilliers (Eure) mandataire de Monsieur GRIS Daniel domicilié 57, rue des Fermiers 28100 Dreux (Eure-et-Loir), et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 9446 dans le Cimetière WILSON pour une durée de 50 ans.

## DÉCIDE

**ARTICLE 1** - Il est accordé dans le Cimetière WILSON à compter du 07 novembre 2025 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **06 novembre 2075 pour une durée de cinquante ans**.

**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 1 000,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2026/28 du 09 avril 2026.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 08 JUL. 2026

Pour le Maire,  
Le conseiller municipal,  
Ratko KLISURA

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le  
Notification le